Information produit 22.11.2026

BANQUE MIGROS

Compte épargne cadeau

Faites plaisir pour longtemps

Grâce au compte épargne cadeau de la Banque Migros, vous faites plaisir, et pour longtemps, à vos enfants, petits-enfants, filleul(e)s ou neveux et nièces. Vous décidez vous-même de la fréquence des versements: réguliers ou de temps en temps. La Banque Migros vous encourage par des conditions préférentielles.



Tenue de compte gratuite
Nous gérons gratuitement le compte épargne cadeau pour vos enfants, petits-enfants ou filleul(e)s.



Taux d'intérêt attrayant
Le compte épargne cadeau de la Banque Migros offre un taux d'intérêt préférentiel attrayant



Revenus attractifs
Grâce à la rémunération attrayante, vous bénéficiez encore davantage de l'effet des intérêts composés au fil des ans.

Banque Migros SA
banquemigros.ch/contact

Offre

Disponibilité
L'offre est proposée aux particuliers à partir de 18 ans, pour des bénéficiaires jusqu'à 18 ans révolus. Le compte est au nom de la personne ouvrant la relation. L'avoir peut être transféré au bénéficiaire jusqu'à ses 18 ans. Le compte est ensuite automatiquement converti en compte d'épargne.

Variantes
Le compte épargne cadeau est géré en CHF.

Particularités
Le nombre de comptes est limité à deux par enfant.

Revenus
Les intérêts sont crédités chaque année au 31 décembre. Le taux d'intérêt préférentiel est accordé jusqu'à un avoir de CHF 25 000; au-delà, le taux d'intérêt du compte d'épargne s'applique.

Taux d'intérêt créditeur	0,500%

Retrait
Les retraits sont possibles jusqu'à 20 000 CHF par mois. Au-delà de cette limite, un préavis de retrait de 31 jours civils est requis pour le montant excédentaire. À compter de l'expiration du délai de préavis, le montant peut être retiré dans les 60 jours. Les conditions de retrait s'appliquent également en cas de transfert de l'avoir lors du 18e anniversaire du bénéficiaire.
La saisie récurrente et préventive de préavis de retrait n'est pas autorisée et est considérée comme invalide.
Deux retraits d'espèces / achats par année sont gratuits.

Frais principaux

Ouverture et clôture de compte	gratuit
Tenue de compte	gratuit
Bouclement de compte par an	gratuit
Ecriture entrée par trafic des paiements	gratuit
Limite de retrait	CHF 20 000 par mois
Commission pour les retraits dépassant la limite de retrait, sans préavis de retrait	2,000%
Préavis pour les retraits supérieurs à la limite en vigueur	31 jours
Relevé de compte en ligne	gratuit
Relevé de compte par la poste, par extrait	CHF 1.50
Avis d'écriture en ligne	gratuit
Avis d'écriture par la poste, par avis	CHF 1

Informations pratiques

Conseils pratiques
- Un ordre permanent permet de mettre en place facilement un plan d'épargne en compte.
- Aux 18 ans du bénéficiaire, le client reçoit un certificat qu'il peut lui remettre symboliquement avec l'avoir. Sur demande, ce certificat cadeau peut aussi être obtenu auparavant.
- Il est recommandé de léguer le compte épargne cadeau par voie testamentaire au profit du bénéficiaire. En cas de décès, le montant épargné tombe dans la masse successorale du donneur.
- Les parents peuvent également opter pour le compte épargne jeunesse qui leur permet d'épargner en faveur de leurs enfants. Le compte est ouvert au nom de l'enfant et le droit d'en disposer passe automatiquement à ce dernier le jour de son 18e anniversaire.

Examinez aussi notre plan d'épargne en fonds

banquemigros.ch/plan-depargne

Le présent document fournit un aperçu des informations produit les plus importantes pour une décision d'achat par des personnes domiciliées en Suisse et des personnes non assujetties à l'impôt américain. Ces indications sont purement indicatives. Seuls les Conditions générales de la Banque Migros SA et les contrats signés sont déterminants à cet égard. La banque peut ajuster les frais à tout moment dans le cadre des dispositions légales et s'engage à en informer les clients de manière appropriée.